

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

SC23705 – 64/2/15

## **CONSEIL EXÉCUTIF**

**Trente-quatrième session ordinaire**

**7 - 8 février 2019**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1129(XXXIV)**

Original : anglais

## **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL (ECOSOCC)**

## TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION .....	1
2.0	INTERVENTIONS PROGRAMMATIQUES TECHNIQUES .....	1
2.1.	Interventions programmatiques par les comités sectoriels .....	1
2.2.	Réunions statutaires.....	7
2.3.	Participation aux processus et programmes de l'UA.....	8
2.4.	Réformes de l'ECOSOCC .....	9
2.5.	Mise à jour du plan de réinstallation de l'ECOSOCC.....	10
3.0	DÉFIS .....	10
4.0	CONCLUSION.....	11
5.0	RECOMMANDATIONS.....	11

## 1.0 INTRODUCTION

1. L'ECOSOCC est un organe de l'UA créé conformément aux dispositions des articles 5 et 22 de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Il a pour but de servir d'organe consultatif à l'UA, et est composé des organisations de la société civile (OSC). La période de 2017/18 a été sans doute riche en activités de l'organe. Au cours de la période de référence, l'ECOSOCC, conformément à son mandat, a été activement associé à plusieurs activités axées sur les décisions du Conseil exécutif de 2018. Le présent rapport s'articulera autour des activités imparties à l'organe au cours de la période qui nous intéresse. Il s'agit, entre autres, des interventions programmatiques, sectorielles, des réunions statutaires ; la participation aux processus et programmes de l'UA; les réformes de l'ECOSOCC ainsi que le plan de relocalisation de l'institution. Un rapport succinct de la mise en œuvre présente les divers aspects.

## 2.0 INTERVENTIONS PROGRAMMATIQUES TECHNIQUES

2. Les divers comités sectoriels de l'organe sont impliqués dans diverses interventions programmatiques au cours de l'année conformément à son mandat. Il importe de souligner que les principaux organes de l'ECOSOCC comprennent: l'Assemblée générale, dix comités sectoriels, le comité permanent, et le comité des vérifications des pouvoirs. Les sections 2.1 à 2.5 soulignent les diverses activités dans lesquelles est associé l'ECOSOCC au cours de l'année conformément à celles mises en œuvre par les divers comités sectoriels de l'organe.

### 2.1. Interventions programmatiques par les comités sectoriels

3. Le Conseil exécutif par Décision EX.CL/Dec.869 (XXVI) a demandé que l'ECOSOCC joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'Agenda 2063 et dans l'ensemble des cadres de politique importants de l'UA. Les dix comités sectoriels étant ainsi l'arme technique de l'organe sont non seulement priés de fournir l'appui technique dans la mise en œuvre des cadres de politique de l'UA, mais également de veiller à leur popularisation.

4. À cet égard, les comités sectoriels ont déployé des efforts inlassables pour populariser et sensibiliser sur l'Agenda 2063 et le thème de l'année 2018 de l'UA à savoir gagner la lutte contre la corruption : une voie durable vers la transformation de l'Afrique. Les comités sectoriels ont organisé des consultations sur le projet de 2018, année de lutte contre la corruption en Afrique et ont organisé plusieurs dialogues multi-intervenants outre la consolidation des partenariats pour faciliter la synergie dans la lutte contre la corruption. Au cours de la célébration de la Journée de l'Afrique en 2018, ils ont mis un accent particulier sur la popularisation du thème de l'année.

5. Des réunions interactives ont été également organisées par les comités sectoriels pour formuler des opinions et apporter des contributions dans d'autres politiques et programmes de l'UA notamment ce qui suit:

### **Comité sectoriel sur l'infrastructure et l'énergie (IECC)**

6. Le premier forum panafricain des jeunes de l'ECOSOCC sur la gouvernance de l'Internet (PAYFIG) s'est tenu le 11 août 2018 à Hennessy Park Hotel, Ebene, de Maurice. L'ECOSOCC s'est fixé comme mission de relayer les politiques de l'UA jusqu'au niveau des larges couches de la population africaine. Le comité technique sur l'infrastructure et l'Énergie (IECC) de l'ECOSOCC comporte un certain nombre de portefeuilles à savoir, l'infrastructure, l'énergie, le transport, le tourisme et les TIC. Étant donné que l'Afrique se targue de la plus forte population des jeunes dans le monde, L'ECOSOCC a jugé bon qu'il est temps d'organiser un événement axé sur les jeunes et la gouvernance internet à l'occasion de la journée internationale de la jeunesse en 2018.

7. Le concept de la série de Forums de la jeunesse panafricaine (PAYF) est une démarche courageuse pour montrer la détermination de l'ECOSOCC à examiner les problématiques de la société et s'efforcer d'initier des changements positifs sur le continent. L'ECOSOCC envisage de faire du PAYF un événement annuel pour coïncider avec la Journée de la jeunesse en Afrique (1<sup>er</sup> novembre) à l'avenir; chaque année traitant des questions contemporaines ou liées au thème de l'Année de l'UA.

8. En second lieu, le comité sectoriel sur l'infrastructure et l'énergie (IECC), dans son effort pour promouvoir le Marché unique du transport aérien en Afrique (SAATM), l'un des projets phares au titre de l'Agenda 2063, a organisé le tout premier colloque de l'ECOSOCC sur le transport aérien et le tourisme en Afrique, organisé à Casablanca, au Maroc du 27 au 28 septembre 2018. Le symposium a été stratégique dans la sensibilisation sur le Marché unique du transport aérien (SAATM) et le tourisme en Afrique. Il a révélé un nouveau cadre pour la connaissance pour beaucoup de participants et a mobilisé des personnes ressources des organisations importantes de par le monde. L'impact a été si important que les autorités marocaines ont organisé des entretiens avec l'ECOSOCC sur le SAATM et ont assuré qu'il accélérera les démarches en vue de la ratification rapide du SAATM. Il a été également convenu que l'ECOSOCC mette sur pied un groupe de travail permanent pour plancher sur l'intégration du transport aérien et le tourisme sur le continent africain

### **Comité sectoriel sur la paix et la sécurité**

9. Le Comité précité, dans ses efforts pour veiller à ce que la Société civile assure le leadership et l'appropriation de son rôle dans la mise en œuvre pratique de la feuille de route principale pour réduire au silence les armes d'ici 2020, a organisé deux réunions consultatives techniques importantes; une table ronde sur les perspectives des OSC sur la lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme et la prolifération illicite des armes en Afrique et la Formule de Livingstone sur la participation des OSC dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique en mettant l'accent sur le Silence des Armes en Afrique d'ici 2020 du 22 au 24 mai 2018 à La Falaise Hotel à Yaoundé, Cameroun.

10. La table ronde avait pour objectif de créer une plateforme pour la discussion des experts sur la question de la lutte contre l'extrémisme violent et la prolifération illicite des

armes en Afrique et faire des recommandations aux organes régionaux et continentaux pour réviser les chapitres pertinents de ces conventions en mettant un accent particulier sur l'intégration des dispositions de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

### **Comité sectoriel sur les affaires sociales et la santé**

11. Le comité sectoriel sur les affaires sociales et la santé de l'ECOSOCC a organisé une réunion consultative le 20 juillet 2018 à Chelsea Hotel, Abuja, Nigeria, pour examiner et évaluer le cadre de politique sociale de l'UA conformément à son mandat au titre des Articles 7 et 11 des statuts de l'ECOSOCC approuvés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA. La réunion avait également pour objectif de créer une feuille de route qui alignerait le cadre avec les besoins actuels et l'agenda de l'UA, en particulier l'Agenda 2063 et l'initiative en cours de la réforme de l'UA et pour permettre à l'Union africaine et ses États membres d'adapter et de répondre de façon judicieuse aux besoins et exigences de sa grande population dans le contexte des exigences du 21<sup>e</sup> siècle. Les participants ont identifié les lacunes dans le document cadre de politique sociale qui, dans une très large mesure, a affecté sa mise en œuvre pratique dans les réalités contextuelles et contemporaines actuelles. Cependant, la réunion est parvenue à une série de recommandations sur les modalités de combler le vide et de ce fait, fournir assez de base pour l'ECOSOCC en tant qu'organe consultatif de l'Union pour émettre des avis consultatifs aux organes délibérants de l'UA sur la nécessité d'actualiser et de réviser le cadre de politique sociale actuelle de l'UA et pour donner des conseils sur son contenu pour s'adapter aux tendances actuelles.

### **Comité sectoriel sur le commerce et l'industrie**

12. Le Comité précité de l'ECOSOCC en collaboration avec le Département du commerce et de l'industrie de la Commission de l'UA a organisé un atelier consultatif sur la Zone de libre-échange continentale pour le compte du secteur privé et de la société civile à Dakar (Sénégal) du 5 au 9 novembre 2018. L'un des objectifs de l'atelier consultatif a été d'avoir une approche multi-intervenant dans l'élaboration de plans et programme de plaidoyer pour l'accélération de la ratification de la ZLECAf par divers parlements des États membres. L'atelier consultatif a également servi de plateforme pour les acteurs non étatiques pour assurer le leadership et l'appropriation dans l'exécution de l'agenda de la ZLECAf vers sa réalisation. Le comité a également pris des engagements lors de la réunion de comité technique tenue au Caire en octobre pour tirer parti des diverses antennes nationales en vue de populariser l'accord et associer davantage les parties prenantes nationales en particulier celles qui n'ont pas encore signé l'accord pour qu'elles s'y engagent. Cet engagement est en cours avec les diverses antennes nationales au niveau des États membres.

### **Les ressources humaines, la science et la technologie**

**13.** Le Groupe sectoriel de l'ECOSOCC sur les ressources humaines, la science et la technologie (HRST) joue son rôle dans les divers programmes et processus de l'UA, en identifiant les domaines prioritaires de l'Agenda 2063, notamment en ce qui concerne la jeunesse, l'éducation, la science et la technologie. Il a été reconnu que ce groupe sectoriel est indispensable à la réalisation de la transformation de l'Afrique et est en conséquence entièrement impliqué dans plusieurs programmes et processus au niveau continental. L'une des contributions remarquables en 2018 fut la feuille de route qui a été élaborée par le Groupe sectoriel du Comité sur les acteurs non étatiques afin de collaborer avec les acteurs concernés à travers ses diverses sections nationales sur la Stratégie décennale pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA 2024) et la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique (CESA 16-25). Ces stratégies font partie de l'Agenda 2063 à long terme de l'UA axée sur les populations qui repose sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, comme outils multifonctionnels et facteurs déterminants pour réaliser les objectifs de l'UA au niveau continental. Cette feuille de route offre aux acteurs non étatiques l'occasion de collaborer avec les ministères de tutelle concernés au sein de plusieurs Etats membres afin de plaider en faveur de leur mise en œuvre intégrale.

#### **Le Comité sectoriel sur l'économie rurale et l'agriculture**

**14.** Les membres des organisations de la société civile du Comité sectoriel sur l'économie rurale et l'agriculture ont participé au forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui a eu lieu au siège des Nations Unies à New York, sur le thème : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Ce Forum a permis de passer en revue l'état de la mise de l'Agenda 2030, avec un accent particulier sur les sociétés résilientes, mais avec également plus de 100 événements parallèles qui ont été organisés, dont deux par l'ECOSOCC de l'UA par le biais du Groupe sectoriel sur l'économie rurale et l'agriculture. Cet organe a établi des partenariats avec certains acteurs clés, notamment la Direction des citoyens et de la diaspora de l'Union africaine (CIDO), Maat pour la paix, le développement et les droits de l'homme, le Groupe africain des ONG aux Nations Unies, le Forum national ougandais des ONG et le Gouvernement de la Zambie dans le cadre de l'organisation de ces deux événements parallèles : l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de développement durables (ODD): Liens entre l'économie bleue et l'économie verte en Afrique : défis et opportunités pour l'avenir. Ces deux événements parallèles ont été un cadre interactif de discussions sur des questions pertinentes, notamment la collaboration effective avec cet organe.

**15.** Il s'avère important de noter que la participation à ces événements parallèles était effective, et il est évident que l'ECOSOCC par le biais de ses divers groupes sectoriels a le potentiel de jouer davantage un rôle déterminant dans les espaces politiques, afin qu'il puisse tirer pleinement parti des collaborations au niveau mondial. Ces deux événements parallèles offrent également à cet organe une occasion privilégiée de collaborer à l'échelle mondiale.

**16.** En résumé, la collaboration avec les Etats membres et d'autres acteurs non étatiques en Afrique a, sans doute, permis de renforcer les activités de l'ECOSOCC.

## **Le Comité sectoriel sur les Affaires politiques**

17. Le Comité sectoriel sur les Affaires politiques de l'ECOSOCC en tant que pivot des questions politiques et des droits de l'homme a organisé un certain nombre d'activités ayant contribué à la mise en œuvre pratique de l'Agenda 2063, en privilégiant l'Afrique comme un acteur et un partenaire fort, uni, résilient et influent sur l'arène internationale. Il a organisé un atelier de renforcement des capacités pour ses membres du 25 au 27 avril 2018, au siège de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie), dans le but de renforcer les capacités des points focaux de ce Comité sectoriel à collaborer avec la société civile dans les domaines des droits de l'homme et des affaires politiques sur le continent.

18. Le Comité sectoriel a également participé aux trente-huitième et trente-neuvième sessions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, reconnaissant l'importance de la participation effective aux activités des organes de l'ONU liées aux questions africaines. Cette participation a également permis à l'organe de dialoguer avec d'autres parties prenantes principales, notamment **le Groupe africain (DELEGATIONS PERMANENTES AUPRES DE L'ONU A GENEVE)**, afin de délibérer sur les préoccupations de l'Afrique relatives aux droits de l'homme. Au cours de ces sessions, cet organe a organisé deux événements parallèles sur la **Migration et les droits de l'homme en Afrique** et les préoccupations de l'Afrique en matière des droits de l'homme.

19. Il est impératif de noter que la participation de l'ECOSOCC fut un grand succès, étant donné qu'elle a permis de mettre en valeur le profil de l'ECOSOCC comme organe de la société civile de l'UA et de renforcer la compréhension de son rôle dans le cadre de l'Union africaine. Cet événement parallèle fut également un meilleur cadre de sensibilisation de nombre de parties prenantes à l'Agenda 2063 de l'UA et de présentation d'un avis consultatif sur la migration et les droits de l'homme, élaboré par l'ECOSOCC en vue de fournir les orientations politiques sur la situation de la migration en Afrique.

20. Le Comité sectoriel a également élaboré un avis consultatif afin de fournir à l'Union les orientations politiques sur la gestion de la question migratoire selon une perspective axée sur les droits de l'homme.

## **Le Comité intersectoriel**

21. Le Comité intersectoriel de l'ECOSOCC est habilité à privilégier les questions intersectorielles qui ne sont pas prises en compte par les neuf autres groupes sectoriels comme le VIH/SIDA, la coopération internationale, la coordination avec d'autres institutions et organes de l'Union, etc. En 2018, le Comité intersectoriel a contribué de manière substantielle à la collaboration avec les diverses parties prenantes dans le domaine de la coopération internationale, créant ainsi un environnement de partenariat convivial pour un résultat gagnant-gagnant. De manière spécifique, le groupe sectoriel a organisé un atelier technique de consultation afin de solliciter la contribution des organisations de la société civile à une plate-forme effective, efficace et interactive de partenariat. L'ECOSOCC a

représenté la voix des citoyens africains dans toutes les positions communes de l'UA sur les partenariats afin de tirer pleinement profit des partenariats et de consolider les gains des partenariats dans l'intérêt supérieur de l'Afrique et des populations africaines. Le Comité sectoriel a également contribué à l'élaboration du Cadre politique de l'UA sur les partenariats afin d'assurer l'appropriation de l'Afrique, et plus important encore, il a apporté ses contributions à la plate-forme interactive de partenariat.

### **Le Comité sectoriel sur les affaires économiques**

**22.** Le Comité sectoriel sur les affaires économiques a été mandaté par les Statuts de l'ECCOSOC pour intégrer le développement en termes monétaires, et surtout pour examiner les affaires financières au sein du secteur privé et informel en vue du développement économique. En 2018, le Comité sectoriel sur les affaires économiques a apporté au Département des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine des contributions concrètes aux programmes et processus de l'AU, à travers une réunion technique conjointe de consultation qui a permis de soumettre un document sur la position relative à l'effet des flux financiers illicites. Le Comité intersectoriel a également mené une série d'activités de sensibilisation par le biais des diverses antennes nationales de l'ECOSOCC, relativement au thème de l'UA de 2018, avec un accent particulier sur les conséquences de la corruption sur le développement économique en Afrique.

### **Le Comité sectoriel sur les femmes et le Genre**

**23.** Le Comité sectoriel sur les femmes et le genre a joué un rôle déterminant dans le cadre de la révision du Cadre politique de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes, grâce à un processus consultatif, au cours duquel la contribution de la société civile a fait l'objet d'un examen. Il a également organisé un atelier technique de consultation au Caire (Égypte), dont l'objectif était d'intégrer les questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités de l'ECOSOCC par le biais des programmes des divers comités techniques sectoriels et des sections nationales. Le Comité sectoriel a également élaboré un plan de plaidoyer en faveur des sections nationales dans le cadre de la collaboration avec les diverses parties prenantes au niveau des États membres en vue de la mise en œuvre de la décision sur la parité hommes-femmes.

### **Principales réalisations**

- ❖ Les contributions de la société civile au suivi de la mise en œuvre des objectifs des ODD et de l'Agenda 2063 de l'UA ont été largement vulgarisées et mises en exergue.
- ❖ Des efforts ont été déployés dans le cadre de la lutte contre la corruption en Afrique et un document sur la position a été élaboré et distribué à l'ensemble des États membres.



- ❖ Une coopération et des actions conjointes ont également été développées avec des institutions similaires et/ou intéressées sur des questions relatives à la lutte contre la corruption.
- ❖ Des avis consultatifs sur la migration et le rôle des OSC dans la réduction au silence des armes à feu ont été produits et soumis.

## 2.2. Réunions statutaires

**24.** Il s'agit de réunions obligatoires qui doivent être tenues par les trois principales commissions de l'organe, à savoir la Commission permanente, la Commission de vérification des pouvoirs et l'Assemblée générale. Conformément à son objectif (examiner et recommander des mesures et proposer des politiques dans les domaines fonctionnels relevant de leurs comités techniques respectifs), le Comité permanent s'est réuni pour examiner les activités prioritaires de l'organe pour l'année 2018. Le Comité de vérification des pouvoirs s'est également réuni (conformément à son objectif d'examiner les pouvoirs des membres de l'ECOSOCC) et a examiné le processus des élections de l'ECOSOCC.

**25.** L'article 5 (5) du Statut de l'ECOSOCC stipule clairement que l'Assemblée générale de l'ECOSOCC a un mandat de 4 ans et ne peut être réélue qu'une seule fois. La deuxième Assemblée générale permanente qui a débuté en décembre 2014 finira son mandat en décembre 2018. La réunion de la 3<sup>e</sup> Assemblée générale permanente (AG) de l'ECOSOCC s'est donc tenue du 10 au 12 décembre 2018 à Nairobi (Kenya) à la suite des élections composites des Organisations de la Société Civile (OSC) tenues le 8 décembre 2018, lesquelles ont abouti à l'élection de 72 nouvelles organisations de la société civile membres de la 3<sup>e</sup> Assemblée générale permanente.

**26.** En outre, l'article 20 de la Section IV du Règlement intérieur de l'ECOSOCC stipule que, immédiatement après l'élection des membres de l'Assemblée générale, l'Assemblée générale élit parmi ses membres le Bureau composé du Président et de cinq vice-présidents représentant les cinq régions de l'Union, dont la Diaspora africaine. Compte tenu de ce qui précède, l'élection du Bureau de la 3<sup>e</sup> Assemblée générale permanente a eu lieu et s'est achevée à Nairobi (Kenya) aux dates indiquées ci-dessus et cinq membres du Bureau, dont le Président et quatre adjoints, ont été dûment élus membres du Bureau de l'ECOSOCC comme suit :

- Président de séance – M. Abozer Elmana Elligai - (Soudan – Région de l'Est).
- Vice-Présidente – Mme Djibrine Amakher (Tchad – Région du Centre).
- Vice-Président – M. Khalid Boudali (Maroc – Région du Nord).
- Vice-Président – M. Patson Malisa - (Afrique du Sud – Région du Sud).
- M. Francis Akpa (Togo – Région de l'Ouest).

**27.** Le président nouvellement élu est vice-président et cofondateur d'une organisation soudanaise, la Fondation Maarij pour la paix et le développement (MFPD). Il succède à M. Richard Ssewakiryanga du Forum national des ONG de l'Ouganda qui a présidé l'ECOSOCC pendant un mandat de deux ans et a refusé de briguer un deuxième mandat.

## Principales réalisations

- ❖ Un résultat positif des élections composites de l'ECOSOCC qui ont culminé par l'élection de 72 nouvelles organisations de la société civile membres de la 3<sup>e</sup> Assemblée générale permanente.
- ❖ Des élections au Bureau de l'ECOSOCC couronnées de succès, au cours desquelles quatre des cinq postes ont été pourvus sur la base d'un consensus régional sans que le vainqueur ne soit déterminé par un processus électoral.
- ❖ Un programme de travail consolidé pour l'année 2019 a été élaboré et un calendrier des activités a été établi.
- ❖ La visibilité des élections de l'ECOSOCC s'est améliorée dans tous les États membres de l'Union.

### 2.3. Participation aux processus et programmes de l'UA

**28.** L'ECOSOCC a participé à diverses missions d'observation électorale dans le but d'assurer des élections libres et équitables. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des efforts déployés par l'UA pour réaliser l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 - Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit. La participation de l'ECOSOCC aux missions d'observation électorale vise à faire en sorte que l'Afrique soit à terme un continent qui organise des élections libres, équitables et crédibles caractérisées par un système multipartite, des règles du jeu équitables dans le processus politique compétitif, l'éducation des électeurs pour opérer des choix éclairés et un panafricanisme, une égalité, une diversité, une excellence et une solidarité encouragés.

**29.** L'ECOSOCC a également participé à divers projets phares de l'UA. La participation de l'ECOSOCC à ces projets vise à assurer la participation de la société civile aux programmes de développement.

### Pré-Sommet

**30.** Le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) a tenu sa réunion pré-sommet au Caire (Égypte) les 29 et 30 octobre 2018. Comme à l'accoutumée, l'ECOSOCC tient cette réunion dans la perspective du Sommet des chefs d'État de l'année suivante pour discuter de la façon dont les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle dans le choix du thème de l'Union africaine de l'année à venir. Le thème pour 2019 est : *Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables aux déplacements forcés*. Les déplacements forcés étant un

phénomène qui afflige le continent depuis des décennies, le continent a en fin de compte pris position pour la première fois contre ce problème en 2009 avec l'adoption de la Convention de Kampala dénommée la *Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique*. À la suite de cette convention, l'UA a décidé de placer l'année 2019 sous l'égide de la lutte contre le déplacement forcé.

**31.** L'objectif global de ce pré-sommet était de réfléchir sur le développement socio-économique et politique et les défis du continent avec un accent particulier sur le thème de l'année 2019. La rencontre a débouché sur un communiqué élaboré par diverses organisations de la société civile sous la direction de l'ECOSOCC. Ce communiqué a été traduit dans les différentes langues de l'UA et envoyé aux différentes parties prenantes du continent, y compris les gouvernements des États membres.

### Principales réalisations

- ❖ Il y a eu vulgarisation du PAE au sein des OSC et participation des OSC à la mise en œuvre de la feuille de route pour le volume 4.
- ❖ Des élections réussies ont eu lieu dans plusieurs États membres et les OSC, par l'intermédiaire de l'ECOSOCC, ont joué un rôle central dans le processus.
- ❖ Un communiqué sur le rôle des OSC dans la mise en œuvre du thème de l'année de l'UA 2019 a été élaboré et diffusé aux diverses parties prenantes, y compris les gouvernements des États membres.

### 2.4. Réformes de l'ECOSOCC

**32.** Le processus de réforme de l'ECOSOCC est ancré dans la réforme institutionnelle de l'UA par la Décision du Conseil exécutif, Assembly/AU/Dec.635 (XXVIII). À cet égard, un consultant a été recruté pour entreprendre une étude empirique sur le rôle de la société civile pour influencer et éclairer les processus d'élaboration des politiques en Afrique.

**33.** En outre, il importe de souligner que le Comité des Représentants permanents (COREP) de l'Union africaine, par la Décision EX.CL/Dec.849 (XXV) du Conseil exécutif en 2014, a chargé l'organe d'entreprendre une étude approfondie sur son fonctionnement depuis sa création et de formuler des recommandations appropriées, conformément aux réformes en cours de l'UA sur les moyens de réorganiser le fonctionnement de l'organe afin de contribuer au respect de son rôle consultatif. L'activité de suivi de l'étude approfondie approuvée par l'ECOSOCC au premier trimestre (lancement, visite sur le terrain et réunion de validation) a eu lieu en décembre 2018.

**34.** Les décisions du Conseil exécutif concernant les systèmes et structures de l'ECOSOCC ont été institutionnalisées. Par exemple, les membres du Bureau de l'ECOSOCC ont participé aux missions de lancement des chapitres nationaux de l'ECOSOCC dans leurs régions respectives. L'organe a donc largement intensifié ses efforts pour encourager et entretenir les relations entre le gouvernement national, la société

civile dans son ensemble et les chapitres nationaux pour l'exécution de la Décision EX.XL/890 (XXVII).

### Principales réalisations

- ❖ L'ECOSOCC a réussi à s'assurer la bonne volonté des gouvernements des États membres pour le bon fonctionnement des chapitres nationaux, ainsi que le soutien des sociétés dans leur ensemble pour l'exécution du mandat des chapitres nationaux.
- ❖ La visibilité des travaux de l'ECOSOCC s'est accrue.
- ❖ L'élaboration d'information fondée sur des données probantes qui éclaire les décisions stratégiques.
- ❖ La base de données d'expertise a été étoffée et permettra à l'ECOSOCC de s'acquitter efficacement de son rôle consultatif.

### 2.5. Mise à jour du plan de réinstallation de l'ECOSOCC

**35.** Suite à la décision de la Conférence de l'UA - *Assembly/AU/Dec.5914 (XXVI)* - qui a chargé la Commission de l'Union africaine de collaborer avec le gouvernement zambien pour définir les implications juridiques, structurelles et financières du transfert de son secrétariat à Lusaka en Zambie, des progrès importants ont été réalisés concernant ces plans.

**36.** Au cours de l'année 2017/18, des mesures essentielles ont été prises concernant les plans de réinstallation. La première a été la signature d'accords entre l'UA et le gouvernement zambien. En outre, les postes prioritaires pour le secrétariat ont été annoncés et le recrutement se poursuit. Il s'agit notamment des postes suivants : Chef du Secrétariat, Coordonnateur principal, Chargé de programme et Responsable de bureau. La Commission travaille avec le gouvernement zambien pour faciliter une transition réussie au cours du premier trimestre de 2019.

### Principales réalisations

- ❖ Un rapport complet de la mission d'évaluation en République de Zambie a été évalué par le COREP et soumis au Sommet ordinaire de l'UA.
- ❖ Les candidatures aux postes prioritaires du secrétariat ont été reçues et le recrutement est en cours et devrait être achevé d'ici le premier trimestre de 2019.

### 3.0 DÉFIS

**37.** Les principaux défis à relever sont les suivants:

### **3.1. Insuffisance de la représentation des femmes au sein de l'ECOSOCC**

**38.** Le nombre de représentantes féminines reste encore très limité dans la structure de direction de l'ECOSOCC. Il s'agit là d'un obstacle majeur à la mise en œuvre de la politique de l'UA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

3.2. Il n'existe pas de cadre ou de mécanisme institutionnalisé pour l'élaboration et la présentation d'avis consultatifs.

## **4.0 CONCLUSION**

**39.** L'année 2017-2018 a été une période très chargée pour l'ECOSOCC, qui a marqué la réalisation de plusieurs objectifs pour l'organe malgré les défis particuliers auxquels il est confronté. Les diverses réalisations enregistrées au cours de l'année sont susceptibles de contribuer grandement à l'efficacité et à l'efficience de l'organe au cours de l'année à venir.

**40.** La 2<sup>e</sup> Assemblée générale (AG) sortante laisse un bon cadre en place pour la 3<sup>e</sup> Assemblée générale qui a été élue en décembre, afin de faire avancer les programmes en cours d'une manière efficace et efficiente. L'ECOSOCC apprécie et salue le bon travail de l'AG sortante et attend avec intérêt une troisième AG qui poursuivra le bon travail entamé et le renforcera encore davantage, afin que l'organe puisse s'acquitter efficacement et effectivement de son mandat.

**41.** L'organe dans son ensemble remercie le COREP, le Bureau du Président de la Commission, pour le dévouement sans faille dont il a fait preuve en soutenant l'organe, ce qui a largement contribué aux réalisations de l'organe pendant l'année.

## **5.0 RECOMMANDATIONS**

- ❖ L'organe recommande que des structures soient mises en place pour accroître la représentation des femmes dans la 3<sup>e</sup> AG de l'ECOSOCC afin d'assurer le respect de la politique de l'UA en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.
- ❖ L'ECOSOCC recommande en outre que l'organe élabore un cadre ou un mécanisme pour l'élaboration et la présentation d'avis consultatifs.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2019-02-07

# Activity report of the Economic, Social and Cultural Council (ECOSOCC)

Africa Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/6484>

*Downloaded from African Union Common Repository*